

Résolution sur les alternances politiques dans l'espace francophone

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse), du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition de la Commission politique,

CONSIDÉRANT que l'espace francophone connaîtra, au cours de la prochaine année, un

nombre important d'échéances électorales ;

RÉAFFIRMANT son engagement à œuvrer à l'approfondissement et à la consolidation de

la démocratie, de l'État de droit, de la paix et du respect des droits de l'Homme afin de prévenir les crises et les conflits au sein de l'espace

francophone;

RAPPELANT son attachement aux principes démocratiques selon lesquels le pouvoir ne

peut être légitime que s'il procède du suffrage universel;

RAPPELANT son attachement à une culture d'alternance politique fondée sur la tenue

régulière d'élections libres, fiables et transparentes, conduites par des

organes électoraux nationaux indépendants ;

CONSIDÉRANT que la promotion des valeurs démocratiques est un levier important pour

la construction d'un monde stable et sécurisé;

CONSIDÉRANT que les crises démocratiques peuvent provoquer d'importantes crises

sociales, ce qui constitue une menace majeure à la stabilité des États;

RAPPELANT son attachement aux principes édictés par la Déclaration de Bamako ;

APPELLE les Chefs d'États et de gouvernements francophones à observer un strict

respect des échéances électorales, des libertés fondamentales et des

dispositions constitutionnelles en vigueur dans leur pays;

CONDAMNE toute modification subreptice des Constitutions ou du droit électoral et

rappelle que toute modification à la loi fondamentale doit reposer sur un consensus entre les différents acteurs politiques et sociaux de la nation,

dans ce cas la modification ne s'applique pas au mandat suivant;

DEMANDE aux Chefs d'États et de gouvernements francophones d'accepter de

rendre le pouvoir au peuple souverain une fois leur mandat

constitutionnel arrivé à terme ;

SOULIGNE qu'il importe de faire participer la société civile, dans toutes ses

composantes, au processus électoral et de protéger et faire respecter les droits fondamentaux des populations, en particulier leur liberté d'opinion

et d'expression;

APPELLE les Parlements francophones à œuvrer en faveur de l'organisation, à

échéances régulières, d'élections libres, fiables et transparentes et à

consolider le dispositif permettant une alternance politique.